



BILAN DE COMPETENCES

APPRECIER VOS TALENTS

OBJECTIF DU PARCOURS

Accompagner la personne pour qu'elle identifie précisément ses compétences, ses besoins, ses aspirations, ses talents et sa raison d'être professionnelle pour envisager sereinement l'étape suivante de son activité professionnelle.

MIEUX SE CONNAITRE POUR S'EPANOUIR ET REUSSIR.

Parcours qui permet d'accroître la connaissance de son mode de fonctionnement et de ses moteurs au travers de l'analyse de ses multiples expériences. L'intention est de se révéler, de déployer ses talents au service de sa réussite, tant du point de vue de sa performance en entreprise que dans son épanouissement personnel.

BENEFICES POUR LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

- **Mieux se connaître** pour être plus **efficace** et plus **épanouit** dans son activité professionnelle.
- **Analyser** ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations.
- **Définir son projet professionnel** et, le cas échéant, un projet de formation.
- **Devenir** véritablement acteur de son parcours professionnel.

EN QUOI CELA CONSISTE ?

Le **Bilan de Compétences - Apprécier vos talents** est un véritable accompagnement sur mesure. Il vous permet de mieux vous connaître, d'établir votre socle de compétences personnelles et professionnelles pour aborder plus sereinement et avec **enthousiasme** la suite de votre parcours.

Il va bien au-delà de l'identification d'une liste de compétences. Ce bilan personnalisé consiste à établir votre profil singulier pour **reconnaître** chacun de vos talents et ainsi **révéler** l'intégralité de votre potentiel.

A l'issue de ce travail ensemble,

- Vous vous connaîtrez vraiment, vous saurez quels sont vos moteurs et quels sont les ingrédients essentiels pour vous **épanouir** et **réussir** dans votre carrière professionnelle.
- Vous saurez **construire** un projet cohérent avec qui vous êtes et ce à quoi vous aspirez.
- Vous disposerez d'un outil innovant pour vous guider, votre **Boussole-Talents**.



A QUI S'ADRESSE T'IL ?

A toute personne qui se questionne et qui souhaite s'investir dans son projet de vie. Que vous soyez **en poste** (salarié ou indépendant), à la **recherche d'un emploi** ou en **formation**, le Bilan de Compétences – Apprécier vos Talents est un apport indispensable pour nourrir efficacement vos réflexions.

Une condition de réussite au Bilan de Compétences – Apprécier vos Talents est votre motivation, votre engagement et votre volonté à vous investir dans une réflexion personnelle au service de votre réussite personnelle et professionnelle.



COMMENT SE DEROULE UN BILAN DE COMPETENCES – APPRECIER VOS TALENTS ?

C'est un parcours composé de trois phases distinctes¹.

Tout d'abord, nous aborderons la **phase préalable**.

Il s'agit d'un entretien qui nous permet de faire connaissance, d'établir et d'analyser vos besoins, de clarifier vos attentes, de parcourir la démarche proposée et d'établir le planning de nos séances de travail.

Puis, nous nous engagerons dans la **phase d'investigation**.

Nous effectuerons ensemble l'analyse de votre parcours personnel et professionnel dans l'intention de récolter tous les éléments qui vous caractérisent. Nous recenserons vos forces et aptitudes, vos motivations profondes, vos valeurs et centres d'intérêt pour établir votre profil, votre **Boussole-Talents** composée de vos différents **Talents-Clé**.

L'analyse fine de ce profil vous renseignera sur vos modes de fonctionnement et sur les conditions propices à l'exploitation de vos talents.



Tous ces ingrédients vont contribuer à votre travail de réflexion et de projection vers votre avenir professionnel.

S'agit-il, de **mieux exploiter vos talents** jusqu'à ce jour cachés au sein de votre fonction actuelle ? de **réfléchir à une mobilité** interne ou externe ? d'envisager un projet de **reconversion** nécessitant ou non des **formations** ?

Tous les scénarios qui font sens pour vous seront abordés.



Enfin, nous terminerons par la **phase de conclusion**.

Vous tirerez les enseignements du parcours et élaborerez votre plan d'action pour mener à bien votre projet réaliste et réalisable. Je vous remettrai votre document de synthèse ² et nous planifierons notre rendez-vous de suivi post-bilan dans un horizon de 6 mois.

COMBIEN DE TEMPS DURE UN BILAN DE COMPETENCES ?

La durée maximum est de 24 heures et l'ensemble des séances se déroulent sur une période de 3 à 6 mois.

En **individuel**, le Bilan « standard » s'articule autour de 16 heures de séance ensemble (incluant la séance de suivi à 6 mois). S'ajoutent à ces heures, des tests, questionnaires et des travaux personnels guidés. Suivant la demande spécifique du client, le nombre d'heures pourra être ajusté.



Les séances peuvent se tenir en présentiel ou en Visio.

COMMENT SE FINANCE UN BILAN DE COMPETENCES ?

Si vous êtes salarié(e), vous pouvez solliciter votre employeur pour que votre bilan entre dans le plan de développement des compétences et soit pris en charge.

Si vous êtes en activité partielle suite à la crise COVID-19, votre entreprise peut bénéficier du FNE-Formation pour prendre en charge une partie des frais pédagogiques. Ce financement est réservé aux entreprises placées en difficulté, en activité partielle, en activité partielle de longue durée, en reprise d'activité, confrontées à des mutations économiques ou technologiques.

Si vous disposez d'un crédit sur votre Compte Personnel de Formation, vous pouvez l'utiliser. Si votre solde ne permet pas de financer le montant total du parcours, il est possible de compléter par un règlement en ligne directement depuis l'application mon Compte Personnel de Formation.

Si vous êtes un indépendant, vous pouvez vous rapprocher de votre OPCO de référence pour une prise en charge partielle ou totale.

COMBIEN COUTE UN BILAN DE COMPETENCES ?

Le tarif complet pour cet accompagnement est

| | Financement particulier (CPF ou paiement direct) | Financement Entreprise |
|-------------------------------|---|------------------------|
| Individuel – 16 heures | 3600€ TTC | 3600€ HT |

Dans le cas d'un bilan avec un nombre d'heures ajusté, le tarif sera ajusté en conséquence. Il est important de mentionner que le bilan ne peut pas s'effectuer en moins de 5 séances, ni en plus de 9 séances.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Lors de notre premier entretien, merci de préciser si vous êtes concernés par une situation de handicap en nous faisant part de vos besoins spécifiques.

EN SAVOIR PLUS

Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements sur votre prochain Bilan de Compétences, n'hésitez pas à me contacter, je me ferai un plaisir de vous répondre. Un temps d'échange gratuit et sans engagement nous permettra d'aborder votre situation et vos besoins et de définir ensemble si ce dispositif peut répondre à vos attentes.

¹ Conforme aux articles 6322-35, R.6322-36, R.6322-37 et R.6322-38 du Code du Travail

² Conforme à l'article R.6322-38 du code du travail